



BRUXELLES-SUR-SEINE IV

« De la reconnaissance des droits de l'enfant aux nouveaux enjeux de la parentalité »

Des praticiennes et des praticiens, des chercheuses et chercheurs bruxellois-es et francilien-nes se croisent et travaillent à de nouvelles voies de conciliation.

Paris, le 6, 7 et 8 décembre 2018

Lieu :

**Fondation Biermans-Lapôtre
9 A, boulevard Jourdan – 75014 Paris**

Une initiative de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale



en partenariat avec l'Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, l'Office de la Naissance et de l'Enfance-ONE, l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises-ORSE, la Fondation Biermans-Lapôtre, la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris, le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris,

Sous le patronage de la Commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO

avec le soutien de LOJIQ

Nos partenaires



Sous le patronage



De la reconnaissance des droits de l'enfant aux nouveaux enjeux de la parentalité

La Convention internationale des droits de l'enfant constitue une balise majeure à l'heure d'évoquer la place de l'enfant au sein de nos sociétés.

Cette reconnaissance des droits de l'enfant s'inscrit dans une double dynamique : reconnaître et protéger. Sujet de droits, l'enfant n'en demeure pas moins l'objet d'une responsabilité qui échoit aux parents : celle d'assurer son éducation, son bien-être et son épanouissement.

Force est de constater que l'on assiste depuis quelques années à un changement de paradigme : l'autorité cède le pas à la notion de responsabilité.

Du constat de la complexité du travail parental et de son nécessaire soutien sont nées l'institutionnalisation de la parentalité et son intégration au sein de politiques publiques. Des réseaux et structures sont apparus, venant renforcer des initiatives émanant bien souvent du tissu associatif ou d'actions locales centrées sur le bien-être et la protection de l'enfant. Le paysage institutionnel de la parentalité s'est considérablement développé et diversifié ces dernières années.

Quelle aide les parents peuvent-ils attendre des politiques publiques, des entreprises, du tissu associatif et comment leur bien-être est-il assuré ? Ainsi, il convient entre autres d'interroger les dispositifs relatifs à la conciliation des temps de vie familiale et professionnelle et à l'évolution de ces dispositifs, de repenser la place du père dans l'éducation des enfants et la répartition des tâches familiales, de réfléchir aux partages des rôles éducatifs entre les parents et les acteurs intervenant en milieu scolaire et extra-scolaire, de valoriser les compétences parentales tout en évitant la surcharge psychologique qui peut conduire au *burn-out*.

Enfin, il est aussi important de réfléchir aux actions locales destinées aux familles qui sont confrontées au handicap, à la pauvreté ou qui sont issues de la diversité, et d'observer dans quelle mesure l'aide à la parentalité s'intègre dans un ensemble d'actions socio-éducatives et psychologiques favorisant l'inclusion sociale de toutes les familles.

Jeudi 6 décembre 2018

20h : Soirée de bienvenue au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris

La soirée sera suivie d'un cocktail de bienvenue

Vendredi 7 décembre 2018

9h30 : Accueil des participant-e-s

La journée du colloque, les participant.e.s auront l'occasion de découvrir l'exposition « L'égalité filles-garçons, c'est bon pour les droits de l'enfant. Et le respect aussi ! » réalisée par Adéquations avec la complicité de l'illustratrice Pénélope Paicheler.

10h00 : Mot de bienvenue de Madame Diane MILLER, Directrice de la Fondation Biermans-Lapôtre et de Madame Fabienne REUTER, Déléguée générale de Wallonie-Bruxelles à Paris

Ouverture des travaux par Madame Bernadette LAMBRECHTS, Administratrice générale du Service Public Francophone bruxellois

10h30 à 12h00: Rencontre plurielle animée par Arnaud BIHEL, journaliste, spécialiste des questions Femmes-Hommes, membre du Comité d'orientation du Laboratoire de l'Egalité

Avec

Nicole GALLUS, Avocate, Spécialiste en droit de la famille, Professeure à la faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles, Chercheur associé au centre de droit privé de l'Université Libre de Bruxelles, Membre du comité consultatif de bioéthique

Bernard DE VOS, Délégué général aux droits de l'Enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Bruno HUMBEECK, Psychopédagogue, Chef du service des sciences de la famille à l'Université de Mons

Justine GAUGUE, Professeure, chef de service de la Psychologie Clinique de l'Enfant et de l'Adolescent à l'Université de Mons

Michel CHAUVIERE, sociologue et politiste, a été directeur de recherche au CNRS, membre du CERSA (Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques — université Paris 2)

Thierry CALVAT, sociologue, directeur conseil au sein de l'agence COMM Santé

Guillemette LENEVEU, Directrice générale de l'Union Nationale des Associations familiales

Sandrine MEYFRET, Sociologue, Directrice Associée d'ALOMEY, conseil en management et leadership, auteure de « Couples à double carrière : une figure qui réinvente les frontières entre vie privée et vie professionnelle. »

Bernard SAISON, Correspondant Diversité à Orange Business Services – Customer Services & Operations France, Coordinateur National pour Orange du programme interentreprises Happy Men Share More

12h15 à 13h45 : déjeuner organisé par l'Institut Emile Gryzon *Centre d'Enseignement et de Recherches des Industries Alimentaires* (CERIA) de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

14h00 à 15h30 : Confrontation des pratiques et mise en perspective des points de vue – 1ère partie

15h30 à 15h45 : Pause

15h45 à 17h00 : Confrontation des pratiques et mise en perspective des points de vue – 2ème partie

Chaque personne participante est invitée à prendre part à deux tables rondes.

Table ronde 1 : Parentalité à 360° & monde du travail

La difficile conciliation des temps de vie familiale et des impératifs de l'entreprise constitue le lot de la plupart des parents. Parfois, la pression professionnelle et le souci d'être présent pour l'enfant mènent au surmenage. Conscientes des enjeux économiques que représente le bien-être de leurs employés, de plus en plus d'entreprises incluent des dispositifs de soutien aux parents au sein de leurs stratégies RSE. Ces initiatives sont encouragées par les pouvoirs publics dans leur approche de la parentalité à 360°. En effet, en envisageant le rôle de parent comme un cycle continu et complet – l'idée de parentalité à 360°, on reconnaît la nécessité d'une implication auprès des parents, qui se prolonge bien au-delà du moment de la naissance. Les réflexions autour de la parentalité en entreprise présentent également l'intérêt de reposer la question de l'égalité de traitement hommes-femmes et celle de l'inclusion des parentalités non classiques.

L'arsenal des dispositifs destinés aux parents s'étoffe peu à peu. Sur le plan du cadre légal, on observe par exemple une adaptation de la notion de congé parental à des situations familiales élargies (congé d'adoption, congé pour la PMA, congé pour les aidants familiaux). À l'échelle des entreprises, des mesures concrètes voient le jour (organisation des réunions durant les heures de bureau exclusivement, formations et séminaires, gardes d'enfants). En France, l'Observatoire de la parentalité en entreprise a récemment publié un référentiel compilant bonnes pratiques et conseils destinés aux parents et aux managers. Il s'agit pour ceux-ci de créer un climat de confiance et de dialogue favorable à l'épanouissement des rôles des parents. Par ailleurs, une charte de la parentalité a été signée en 2008 par une cinquantaine d'entreprises. Plusieurs chantiers de réflexion demeurent. Au-delà des systèmes de crèches en entreprises et d'une attitude bienveillante, comment agir concrètement sur le cycle complet de la parentalité ? Comment aider les familles dans le respect du droit à la vie privée ? Comment proposer des aides aux parentalités spécifiques sans risquer de heurter l'employé ?

Animatrice : Françoise GOFFINET, Attachée à l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes

Co-animatrice : Lydie RECORBET, Chargée de mission RH à l'Observatoire de la Responsabilité Société des Entreprises - ORSE

Rapporteure : Widad TEMSAMANI, Graduada administrative principale au service des Affaires socio-culturelles de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

Table ronde 2 : Responsabilité parentale & co-éducation

Parmi les questionnements actuels relatifs à la parentalité, la notion de co-éducation évoque la co-construction des processus éducatifs qui redonne une place aux parents. Lorsqu'on les étaye dans leur rôle d'éducateur, il ne s'agit plus désormais de faire à la place des parents ou de leur dire comment faire, mais de faire avec eux. Pour autant, assurer un partage serein du rôle d'éducateur, entre les parents et les différents acteurs qui accompagnent l'enfant de la petite enfance à l'âge adulte s'avère parfois problématique (conflit, méfiance, réticences). Cela exige en effet des professionnels une approche renouvelée de leur rôle d'accompagnant, par exemple, en considérant les stratégies adoptées par les parents pour pouvoir débattre ensuite de leurs choix éducatifs.

Par ailleurs, les collectivités territoriales (communes, mairies) sont aussi amenées par différents incitants légaux à s'impliquer dans l'offre de services (par exemple le programme CLE du décret ATL en Belgique). Dans cette optique, les synergies s'avèrent indispensables : parents, écoles, opérateurs d'accueil pendant et hors des périodes scolaires, structures institutionnelles travaillent ensemble à l'élaboration de solution offrant aux enfants un accueil de qualité et permettant aux parents d'assurer sereinement leurs autres activités.

Otre les lieux d'accueil scolaires et extra-scolaires, des initiatives voient le jour pour impliquer les parents dans les processus éducatifs (crèches parentales, guidance non contraignante). Au-delà de l'action locale se pose la question d'une approche généralisée et impliquant tous les parents : par exemple, en normalisant l'aide éducative aux parents pour éviter les risques de stigmatisation (ainsi, aider seulement les parents dont les enfants « ratent » à l'école peut s'avérer contre-productif).

Comment dès lors outiller les parents et les professionnels pour une réelle collaboration ? Quels sont les dispositifs existant en matière d'accueil extra-scolaire et comment évaluer leur efficacité ? Quelles seraient les bases d'une alliance éducative durable et harmonieuse entre les acteurs de l'éducation de l'enfant ?

Animatrice : Aurélie DUPONT, Cellule soutien à la Parentalité de l'Office de la Naissance et de l'Enfance

Co-animatrice : Claire GOUGEON (à confirmer), Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels

Rapporteure : Jessica VANSTECKELMAN, Attachée au service de la Cohésion sociale de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

Table ronde 3 : Droits des familles & politiques publiques

La notion de parentalité positive, précisée par le Conseil de l'Europe en 2000, désigne une parentalité respectueuse des droits de l'enfant et centrée sur l'intérêt supérieur de celui-ci, comme l'énonce la CNUDE. En la qualifiant de « positive », les réflexions rappellent que ces pratiques doivent s'exercer au bénéfice des deux parties. Ainsi, au lieu de stigmatiser les manquements des « mauvais parents », comme on a pu le faire par une approche répressive, il s'agit cette fois de réfléchir à un socle de pratiques et d'attitudes bénéfiques : encourager l'établissement de relations positives entre parents et enfants et permettre à l'enfant de développer pleinement son potentiel.

L'exercice d'une parentalité positive doit impliquer l'ensemble du réseau d'acteurs participant à la prise en charge et l'éducation de l'enfant. À cet égard, les politiques publiques élaborées par l'État jouent un rôle déterminant : les États secondent les parents dans leurs responsabilités au moyen de différentes mesures, tout en garantissant la protection des familles. Par le déploiement d'un éventail d'actions favorisant leur bien-être - dans des domaines divers comme la santé, l'éducation, la sécurité sociale, le cadre légal, le logement, les transports - la société soutient les familles de manière à la fois formelle et informelle, large et ciblée.

Les parents doivent également pouvoir disposer d'informations sur leurs droits, comme parents ou comme tuteurs. Les services de médiation et d'aide juridique s'avèrent à cet égard essentiels. D'autres domaines d'actions se concentrent sur le bien-être des familles, dans des perspectives médicales, psychologiques et de cohésion sociale.

Concrètement, au-delà du cadre des recommandations internationales, quelles réalisations existent sur le terrain en France et en Belgique ? De quels relais les parents disposent-ils pour faire entendre leurs besoins en matière d'aide aux familles ? Quels peuvent être les freins à une utilisation fructueuse des services proposés par les collectivités et associations ?

Animatrice : Delphine CHABBERT, Secrétaire politique et directrice des Etudes à la Ligue des Familles

Co-animatrice : David PIOLI, chargé du Pôle Droit de la famille, parentalité et protection de l'enfance à l'Union Nationale des Associations Familiales

Rapporteure : Annick MANDANE, Conseillère-Cheffe de Service « Affaires sociales » de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

Table ronde 4 : Hyperparentalité & compétences parentales

Placés face à un impératif de performances multiples, de nombreux parents se sentent dépassés par les exigences qu'implique la tenue du rôle parental. Importé du lexique professionnel, le terme de burn-out parental désigne la souffrance de ceux que cette gestion multitâche épuise.

Lorsque certaines compétences de la fonction parentale sont surinvesties, on parlera d'hyperparentalité. Si le besoin de sécuriser et protéger l'enfant est bien naturel, les moyens de télécommunications modernes, entre autres, permettent de rendre la surveillance permanente et contrarient l'acquisition progressive de l'autonomie chez l'enfant.

Une focalisation exclusive sur des performances parentales optimales ou sur la sécurisation des enfants peut générer un climat anxiogène pour ceux-ci et conduire, dans le chef du parent, à un aveu d'échec et

d'impuissance. Face à ces risques, les dispositifs de soutien doivent rassurer, déculpabiliser, outiller les parents pour désamorcer l'angoisse éducative.

Plusieurs types d'initiatives poursuivent ces objectifs. On reconnaît par exemple les bienfaits de l'inclusion des parents dans l'élaboration des activités. Les groupes de paroles sont appréciés des participants désireux de se voir reconnaître une forme de savoir. Un travail est aussi souvent mené auprès des pères : en les ré-impliquant, on les responsabilise (ce qui a aussi pour effet de mieux répartir la charge domestique). Interviennent aussi la multiplication des canaux de communication (accueil téléphonique, médiation, visites à domicile) et les programmes visant à restaurer la dignité des parents sanctionnés ou suivant une procédure de contrôle.

Dans un contexte où les parents manquent parfois de temps pour s'informer, comment mettre en place des politiques efficaces et visibles d'empowerment (capacitation) sans générer une pression excessive pour les participants? Dans quelles mesures les parents veulent-ils contribuer à la définition de leurs propres compétences parentales et comment les y encourager ?

Animatrice : Antoine BORIGHÉ, Référent soutien à la parentalité à l'Office de la Naissance et de l'Enfance

Co-animatrice : Alexandra CHRISTIDES, Directrice de la Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs

Rapporteur : Stéphane AUJEAN, Attaché principal à la cellule « Enfance » de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

Table ronde 5 : Soutien à la parentalité & accompagnement des familles

La diversité des structures familiales, des appartenances culturelles, de leurs conditions socio-économiques ne permet plus l'application d'un modèle unique d'aide aux parents. Dès lors, les politiques de soutien à la famille deviennent modulables et adaptables aux contextes et aux destinataires visés par les aides. Dans cette dynamique, la vie des quartiers et les tissus associatifs locaux s'avèrent incontournables, en sus des dispositifs publics de soutien à la parentalité.

L'accompagnement des familles se présente généralement comme une approche multidimensionnelle : activités de socialisation, partage d'expérience, soutien scolaire, médiation juridique, thérapie ou aide psychologique.

Certaines familles sont en demande de recevoir une aide supplémentaire pour remédier à la difficulté de se procurer les informations (méfiance, barrière linguistique, accessibilité, etc.). Parfois, un soutien multiforme est nécessaire afin de les aider à assurer le mieux possible la réorganisation du fonctionnement familial qu'induit tout événement imprévisible ou tout changement auquel la famille est nouvellement confrontée (le handicap, la maladie, la migration, etc.).

Les synergies entre les différents domaines d'intervention doivent favoriser la mise en place d'un environnement favorable au bien-être des familles, dans toute leur diversité.

Quelles solutions permettent d'offrir un soutien ciblé à la parentalité sans enfermer les parents dans leur appartenance identitaire, leurs choix de vie ou leurs difficultés spécifiques ? Comment favoriser une politique d'aide aux familles, qui soit inclusive à l'égard des familles confrontées au handicap, à la pauvreté, à la maladie, qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs ? Existe-t-il des soutiens plus spécifiques à certains moments-clés de l'existence ? Comment assurer une coordination des soutiens dispensés aux familles ?

Animatrice : Pascale STAQUET, Psychologue, coordonnatrice Bruxelles de l'asbl « Le petit vélo jaune »

Co-animateur : Thierry COUVERT LEROY, Délégué national Enfants & Familles au sein de la Croix Rouge

Rapporteur : Gaëtan TONON, Gradué administratif au service de la Cohésion sociale de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

17h00 à 17h30 : Pause

17h30 à 18h : Conclusions par Sandrine MEYFRET, Sociologue, Directrice Associée d'ALOMEY, conseil en management et leadership, auteure de « Couples à double carrière : une figure qui réinvente les frontières entre vie privée et vie professionnelle. »

18h15 à 18h45 : Interventions de Madame Céline FREMAULT, Ministre, Membre du Gouvernement francophone bruxellois, chargée des Relations internationales et de la politique d'aide aux personnes handicapées et de Madame Fadila LAANAN, Ministre-Présidente du Gouvernement francophone bruxellois.

18h45 : Cocktail

Décoration florale réalisée par l'Institut Redouté-Peiffer, établissement d'enseignement secondaire technique et professionnel en horticulture de la Commission communautaire française

Pour toute information et Inscription : mlaurant@spfb.brussels

Samedi 8 décembre 2018

Visites au choix en matinée:

Les crèches parentales dans le XIIème arrondissement et le soutien à la parentalité développé par une collectivité territoriale

La parentalité et le numérique

A quoi ressemblent les nouveaux pères ?

Coordination générale : Mylène LAURANT

Comité d'accompagnement : Stéphane AUJEAN, Vincent D'OSTUNI, Aurélie DUPONT, Géraldine FORT, Françoise GOFFINET, Claire LEFEVRE, Annick MANDANE, Lydie RECORBET, Gaëtan TONON, Sarah TRILLET, Ethel VANDERDIEST

Appui logistique et administratif : Geoffrey LEFEBVRE, Sara MURATORE

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter
Mylène Laurant (+ 32 2 800 83 38 – mlaurant@spfb.brussels)

Comment se rendre à la Fondation Biermans-Lapôte ?

Par train : Arrivée en Thalys à Gare du Nord – Prendre le RER B (direction Robinson ou St Rémy les Chevreuse) – Descendre à Cité Universitaire

En voiture : Arrivée sur Paris – prendre le périphérique intérieur et sortir Porte de Gentilly ou périphérique extérieur sortir à Porte d'Orléans (<http://maps.google.fr/maps?hl=fr&tab=wl>). L'entrée de véhicules, avec autorisation, se fait par le Poste de Sécurité situé au 27 Boulevard Jourdan. Pour toute demande d'accès temporaire, merci de nous contacter

RER B : (direction Robinson ou St Rémy les Chevreuse) – Descendre à Cité Universitaire :

Bus : Eurolines en Gare du Nord ou Gare du Midi à Bruxelles – Terminus Porte de Bagnolet : www.eurolines.be

Bus : 67, 21 ,

Tram : T 3

Parking Charlety : http://www.saemes.fr/parking/Parking_charlety-coubertin.php

Avec l'appui de



JUMP

Promoting gender equality, advancing the economy

